Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260320-D_2026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2ème Adjoint, M. BROUXEL Maurice, 3ème Adjoint,
Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle, LEMAIRE Patricia, ROBERT Séverine, Conseillères municipales, Mrs BENOIT Barthélémy, BROUXEL Maurice, COQUARD Wladimir, GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, ROSZAK Emmanuel, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme GARNIER Louisa ayant donné son pouvoir à M. ROSZAK Emmanuel

Secrétaire : Mme FRADIN Joëlle

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de votes : 11

Date de convocation : 16/03/2026

Réf : 2026-09
***Objet :* Lecture de la charte de l'élu**

Il est distribué à l'ensemble des conseillers municipaux la charte de l'élu local ainsi que les articles réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales L 2123-1 à L 2123-35 et R 2123-1 à D 2123-28.

Le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, prend acte de cette charte et des articles réglementaires.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC

MAIRIE DE REMINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)